



LE SYNDICALISTE

LIBRE ET INDÉPENDANT

journal de l'UD FO 91
mars 2025 n°193

8 mars 2025

Les droits des femmes C'est aussi la liberté Liberté pour Cécile

Cécile Kohler, professeure de français à
Carrière-sur-Seine, est détenue en Iran
injustement depuis le **7 mai 2022**

Ensemble avec elle

S'INFORMER
AIDER
AGIR



ON EN PARLE...

- ⇒ **Edito** - « **Ensemble, on va y arriver !** » - p.3
- ⇒ **Assemblées Générales = Démocratie Syndicale** - p.4 et 5
- ⇒ **Enseignement 91** - Un budget pire que le précédent pour nos services publics... - p.6
- ⇒ **Grève à l'hôpital de Longjumeau** - p.7
- ⇒ **Accidents du travail** - Le salaire de la peur - **3 morts par jour** - p.9
- ⇒ **Otages** : Cécile Kohler et Jacques Paris détenus en Iran... - p.10
- ⇒ **NOTRE HISTOIRE** : 1895 - 2025 130 ans d'Histoire sociale - p.11 à 14
- ⇒ Les **retraités** à nouveau en ligne de mire ? - p.15
- ⇒ **Faculté des Métiers** de l'Essonne : le malaise du personnel... - p.16 et 17
- ⇒ Rien ne va plus dans l'organisation des **Conseils des Prud'hommes** de l'Essonne... - p.18
- ⇒ **PRUD'HOMMES** : Les organisations syndicales de l'Essonne interpellent la Préfète - p.19
- ⇒ **FGF FO 91** - le système français de retraite par répartition ... - p.21
- ⇒ **AFOC 91** - Ce qui va changer en 2025 pour les consommateurs - p.22
- ⇒ Calendrier des **formations** 2025 - p.22
- ⇒ **HANDICAP** 2005-2025 Loi handicap quels résultats 20 ans après ? - p.23



3500 exemplaires diffusés...
Continuons à faire connaître
notre organisation

Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

- ⇒ **Christophe Le Comte**, Secrétaire Général de l'UD FO 91
- ⇒ **Olivier BERGER**, Secrétaire Adjoint UD FO 91—FGF FO91
- ⇒ **Giuseppe MALACRINO**, Secrétaire FO J.DUPUYTREN
- ⇒ **Sabine TRIQUENAU**, Trésorière Générale UD FO 91 - FGF FO 91
- ⇒ **Fnec fp FO**
- ⇒ **Daniel ROUSSEAU**, Président UDR FO 91
- ⇒ **Hassiba CHOPLET-LASSOUED**, Coordinatrice Prud'hommes de Longjumeau
- ⇒ **Pascal SORIN**, coordinateur Prud'hommes d'Evry
- ⇒ **Carine DORMY**, FGF FO
- ⇒ **Karen ECHARD**, Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par le l'UCR FO, l'AFOC, Force Ouvrière

- ⇒ Crédits Photos : UD FO 91 - fnec fp fo - Force Ouvrière - Hassiba CHOPLET-LASSOUED



Louise Michel

S'il y a des miséreux dans la société, des gens sans asile, sans vêtements et sans pain, c'est que la société dans laquelle nous vivons est mal organisée. On ne peut pas admettre qu'il y ait encore des gens qui crèvent la faim quand d'autres ont des millions à dépenser en turpitudes. C'est cette pensée qui me révolte !

Edito **Ensemble, on va y arriver !**



La situation économique serait désastreuse, la preuve le chômage augmente...

Nous sommes sous la menace permanente par les gouvernements et le grand patronat. Chez Michelin, on sacrifie 1254 travailleurs en les licenciant et en même temps les actionnaires se versent 1,47 milliards €.

Les mêmes qui nous privent de revenus suffisants sont ceux qui nous plongent dans la précarité.

Les augmentations de salaires sont ridicules, quand elles existent, pour mieux nous renvoyer vers le partage de la valeur... juste un pansement sur une jambe de bois pour mieux la laisser pourrir.

Les Gouvernements successifs, sous la menace du 49-3 permanent, continuent à trouver des solutions pour nous maintenir la tête sous l'eau : le travail obligatoire des allocataires du RSA et maintenant la baisse de rémunération des jeunes en contrat d'apprentissage (formation obligatoire pour avoir son diplôme).

La réinsertion par la contrainte et la découverte du monde du travail par la paupérisation, de quoi préparer les esprits à la misère.

Nous sommes face aux meilleurs gouvernements que nous n'ayons jamais eu. En 10 ans, ils sont passés de 67 milliardaires à 147 qui totalisent 1228 milliards et les dix premiers en ont la moitié. Comme quoi les résultats sont là, en 2024 !

Il n'y a pas de doute possible, ces gouvernements et leurs présidents sont des supplétifs de classe et ça n'est pas la nôtre qui en bénéficie.

Quelle stabilité pourrions-nous attendre de ces gens là... ? Que cette politique continue ?

Comment pourrions-nous trouver une solution dans le secret d'un conclave ?

C'est ensemble, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes que nous pourrions porter nos revendications pour rétablir une politique contractuelle et pas de blabla social... On veut du concret.

Notre classe, celle des laborieux, doit relever la tête et c'est ce que font de nombreux salariés contre les plans de licenciements, le gel de salaires et pour porter leurs revendications concrètes.

Avec tout l'argent que nous produisons, nous devons imposer le renforcement de notre sécurité sociale, de notre assurance chômage, et obtenir de réelles augmentations de salaires sans aucune discrimination.

L'unité est obligatoire car l'autre classe est organisée.

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes nous l'avons démontré depuis 1895.

Journal de l'Union Départementale **CGT-Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348 - Impression : **FEC FO**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



**FO Montlhéry
et territoires associés**



Bel accueil des camarades du Syndicat **FO Montlhéry et territoires associés** (fédé de la Défense) pour tenir leur Assemblée Générale. Étaient invités Mohamed Ali ANFIF, Secrétaire Général adjoint de la fédération FO Défense, Olivier BERGER, Secrétaire adjoint de l'UD FO 91 et Christophe LE COMTE Secrétaire

Général de l'UD FO 91.

Notre Camarade Véronique OLLIERO a été réélue Secrétaire Générale du syndicat après que les militants ont voté à l'unanimité les rapports de trésorerie et d'activité.

La convivialité était au rendez-vous !

L'Assemblée Générale du **Syndicat FO CHSF**, qui est le plus important dans la Santé en Essonne, était réunie sous la présidence du Secrétaire Général de l'UD.

Freddy MOINERAUD a été réélu Secrétaire Général et son rapport d'activité a été voté à l'unanimité.

Freddy est aussi membre de la Commission Exécutive de l'UD, c'est un élément essentiel pour nourrir nos discussions. Il y siège avec Evelyne LINGERI Secrétaire régionale SPS. Présente à l'AG, elle a pu partager son expérience qu'elle met au service des militants de la Santé.



FO Centre Hospitalier Sud Francilien



L'Assemblée Générale de la section FO Préfecture de l'Essonne s'est tenue, le 11 février 2025, en présence de Catherine BEN ASSAYA Secrétaire générale adjointe du Syndicat national FO Préfecture et du Secrétaire Général de l'UD FO

91 qui présidait les travaux.

Olivier BERGER, Secrétaire de la section et Secrétaire adjoint de l'UD FO 91, a présenté le rapport d'activité fourni. Il a été voté à l'unanimité.

Suite à des départs causés par des mutations, le bureau a été renforcé par de nouveaux membres. Il a été élu à l'unanimité.



Des résolutions ont été prises et des objectifs de syndicalisation par la même occasion pour continuer à progresser et à préparer les élections en 2026.

DEMOCRATIE SYNDICALE



UN CONSEIL SYNDICAL PLACE SOUS LE SIGNE DE LA RECONQUETE ET DE LA REVENDICATION !

Les 28, 29, et 30 Janvier ont eu lieu à l'hôpital J. Dupuytren à Draveil, les élections annuelles des délégués syndicaux FO.

Pour rappel à l'APHP pendant 3 jours les adhérents ou futurs adhérents élisent la liste présentée par la section ! Durant ces élections nous rencontrons les adhérents, leur faisons un rapport de l'activité de la section et prenons en compte les remarques de nos adhérents. Cela sert d'Assemblée générale des cadres annuelle.

Le 11 Février a eu lieu la réunion du conseil syndical élu.

Cela a permis d'élire l'ensemble du bureau de la section locale jusqu'au mois de Janvier 2026. Le bureau a été élu à l'unanimité

Était présent à cette réunion, Christophe LE COMTE, secrétaire général de l'Union départementale FO de l'ESSONNE.

A été fait le point de la situation à l'APHP, au niveau départementale, et aussi dans la Santé !

Le conseil syndical s'est félicité du travail effectué par l'ensemble des structures FO, et a décidé de continuer dans la voie des revendications service par service, et surtout de ne rien lâcher.

Le conseil syndical a pris acte avec satisfaction de la forte progression en termes d'adhésions de la section FO.

Le conseil syndical participera à toutes les initiatives Confédérales, Fédérales, Départementales, Centrales et surtout locales dès que cela sera nécessaire, et APPORTE SON SOUTIEN aux camarades de l'hôpital de Longjumeau qui sont en grève pour leurs revendications !

Le conseil syndical ne lâchera rien et sera toujours aux cotés des travailleurs dans le respect de l'indépendance syndicale.

A FO J. DUPUYTREN ON NE LÂCHE RIEN !



Le Syndicat **FO des Organismes de Sécurité Sociale et des affaires familiales** s'est réuni le 06 février 2025.

Une occasion de faire le bilan de toutes les attaques engagées contre la Sécurité Sociale, l'outil de travail des agents mais aussi la plus grande conquête de la classe ouvrière.

En Essonne, la direction de la CPAM est hyperactive pour fermer des structures (centre dentaire, CPAM de Massy...) manifestement, il n'y a pas besoin de budget (PLFSS non voté au moment de l'AG) pour mettre en œuvre les mauvais coups proposés par le gouvernement et votés par le parlement.

D'autres Assemblées Générales se sont tenues sur le 1er trimestre 2025. N'oublions pas qu'elles sont obligatoires (statutaires). Les Syndicats ont 2 jambes : leur Union Départementale et leur fédération, il est important de les inviter comme prévu dans les statuts types des syndicats de la CGT-FO.

La composition du bureau élu à chaque AG annuelle doit être communiquée à la mairie, à la banque, à la fédération et à l'Union Départementale.

Un budget pire que le précédent pour nos services publics... et le gouvernement veut enchaîner les syndicats à sa politique antisociale...

Pour nous, c'est NON !

Le 30 janvier, à la bourse du travail d'Évry, 62 adhérents FO se réunissaient à l'occasion de l'assemblée générale des syndicats départementaux de la FNEC FP-FO (fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle). Des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, des administrations, des collèges, des lycées, des lycées professionnels, et des chefs d'établissements ont échangé durant une matinée sur les moyens d'action commune pour stopper ce gouvernement, plus illégitime que jamais et ses réformes qui détruisent l'école publique, les services publics et qui plongent le pays dans une crise politique et sociale sans précédent.



Éducation nationale,
enseignement supérieur
et recherche

Dans les AG des syndicats de la FNEC FP-FO qui se sont déroulées l'après-midi, les adhérents sont revenus sur les actions qu'ils ont mené depuis la rentrée. Ainsi, dans plus d'une vingtaine d'établissements les adhérents FO ont organisé des heures syndicales pour réunir leurs collègues, contacté les parents d'élèves, établit leur cahier de revendication, et pour certains, ont arraché des postes par la grève. C'est le cas du lycée Brassens d'Évry-Courcouronnes qui, au bout d'une semaine de grève a obtenu la moitié des postes qu'ils exigeaient – alors que quelques jours plus tôt on leur avait dit que c'était impossible – ainsi que le remboursement de 3 jours de grève. De la même manière, mais en un temps record, les personnels de vie scolaire et les profs du lycée Doisneau de Corbeil-Essonnes, indignés par une série de problèmes qui se multiplient depuis la rentrée se sont mis en grève et sont partis en manifestation sauvage pour aller interpellé la directrice académique et le recteur qui étaient en réunion avec tous les chefs d'établissement dans le département. Dans la journée, ils ont obtenu 3 postes de surveillants et un poste de conseiller d'éducation !

Une admirable mise en pratique de la méthode FO : résister, revendiquer, reconquérir !

Les adhérents ont conclu la journée sur cette idée : « Nous savons qu'il faudra opposer à ce gouvernement un rapport de force efficace et nous le préparons activement en réunissant nos collègues, les parents d'élèves, les élus, et tous ceux qui veulent stopper les contre-réformes qui mettent à mal les services publics ! »

Ni « conférence sociale », ni « conclave » !

Extraits de l'appel
de l'AG adopté à
l'unanimité :

Défense des revendications !

(...) Nous ne voulons ni d'une « conférence sociale » ni d'un « conclave », qui ne sont pas des lieux de négociation mais qui sont l'occasion de faire porter aux organisations syndicales la responsabilité des reculs sociaux pour les salariés que le gouvernement n'arrive pas à faire passer tout seul.

Comment croire qu'il y ait quoique ce soit à discuter avec un premier ministre qui propose un budget pire que son prédécesseur ?

Force ouvrière n'est pas et ne sera jamais cogestionnaire ! Nous n'avons rien à faire dans cette mascarade de « conclave ». (...)

L'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les agents publics a été annoncé. L'AG s'en félicite mais réaffirme son exigence d'abandon de tous les jours

de carence. Rappelons également que les économies réalisées avec les 2 jours de carence supplémentaires s'élevaient à 290 millions tandis que le passage à 90 % de l'indemnisation des congés maladie permettrait une économie de près d'un milliard, mesure déjà adoptée par le Sénat. De même, le gouvernement indique vouloir mettre en place une nouvelle journée dite de solidarité, en réalité de travail gratuit. L'AG ne l'accepte pas et exige l'abandon de ces mesures. (...)

L'AG appelle donc tous les collègues du département à se réunir pour lister les besoins : postes, classes, effectifs, mais aussi en termes de conditions de travail, de santé, de salaire.

Discutons des moyens d'action, il est temps de nous organiser avec ceux, personnels et parents, qui veulent stopper ces politiques d'austérité !

URGENCES
EN
! GREVE !

GREVE A L'HOPITAL DE LONGJUMEAU

URGENCES

C.C.S.U.

QUALITE +
SECURITE
= 1 IDE + 1 AS
en plus

Hôpital : ça craque aux urgences de Longjumeau !

Un préavis de grève illimité a été déposé pour revendiquer, non pas des augmentations de salaire ou autres revendications directes pour satisfaire les agents hospitaliers de l'Hôpital de Longjumeau...

...Ces revendications ne portent que sur des moyens supplémentaires pour soigner.

Au regard de la situation, c'est à se demander si la direction ne profite pas de la conscience professionnelle de ceux que l'on applaudissait pendant le confinement. Oui, ils sont toujours là 24h/24 à répondre à nos besoins, comme ils le peuvent.

Pour le syndicat FO GHNE (Groupement Hospitalier Nord Essonne) et l'Union Départementale FO 91, il est indiscutable que les revendications doivent être satisfaites

immédiatement.

Le personnel attend d'urgence une infirmière et une aide-soignante H24 dans le flux pour faire fonctionner le ou les services on ne sait plus.

Les patients qui ont souvent entre 80 et 100 ans restent parfois plus de 7 heures sur des brancards. C'est-à-dire qu'ils passent d'une urgence à une hospitalisation dans un hôpital qui n'a plus qu'un niveau d'actif, les urgences, le reste est désertique.

Encore une fois les hospitaliers sont là pour les usagers, il faut maintenant plus que des applaudissements pour les soutenir.



*Communiqué de l'UD
FO 91
du 05 février 2025
Avec l'aide de Jean
Michel DIDIN
Secrétaire FO du
syndicat du GHNE*

« CLIMAT & BIODIVERSITÉ : NOTRE DÉFI SANTÉ »



La raison d’agir du Groupe VYV est de rendre réelle et concrète l’application du droit à la santé pour tous. La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique impactent la santé et les modes de vie. L’accès à la santé doit donc intégrer pleinement une dimension environnementale. Dans ce contexte, le Groupe VYV souhaite agir collectivement en impliquant l’ensemble de ses parties prenantes et vous propose **son parcours de sensibilisation « Climat & biodiversité : notre défi santé »**.

Santé et environnement : agissons ensemble !

Le lien étroit existant entre la qualité de l’environnement et la santé humaine est désormais une réalité pour chacun d’entre nous. La pollution de l’air et de l’eau, la déforestation ou encore le changement climatique, entraînent des conséquences graves sur la santé humaine, telles que l’augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires et infectieuses. L’épuisement des ressources naturelles et la perte de biodiversité affaiblissent également les écosystèmes qui soutiennent la vie humaine. Facteur majeur de santé, la sauvegarde de l’environnement relève autant d’une responsabilité collective qu’individuelle. Il est urgent d’agir pour limiter les dommages environnementaux. Face à ces enjeux, le parcours de sensibilisation permet de mieux comprendre les liens entre les crises écologiques et la santé humaine.

Un contenu riche et varié

Ce parcours digital d’une heure et demie, mis à votre disposition à titre gratuit, est organisé en trois parties :

1. **Biodiversité et santé** : des enjeux croisés.
2. **Climat** : le dérèglement climatique et ses conséquences sur les enjeux de santé.
3. **Santé** : une nouvelle approche.

Vous y trouverez des supports d’apprentissage diversifiés tels que des vidéos d’experts reconnus, des animations graphiques, des activités ludiques et des fiches de synthèse.



Découvrez
le parcours



Pour plus d’informations, contactez votre référent ou envoyez un mail à : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESSIBLE À TOUS

Le salaire de la peur 3 morts par jour

1 287

décès tous sinistres
confondus en 2023
(60 décès en plus par

Dans le rapport annuel de l'**Assurance Maladie** 2023, sur les risques professionnels, on y apprend que **1287 décès** étaient liés au travail (2023), soit plus de **3 par jour**. Soit une augmentation de 60 par rapport à 2022 (+4,9%)

Pour mémoire, il y avait 520 décès en 2016, avant les ordonnances Macron du 22/09/2017.

Pour **2023**, il y avait **759 accidents du travail**, **332 accidents de trajet** et **196 maladies professionnelles**.

sent cette situation mortifère. En plus de l'INRS et la Sécurité Sociale, il y a un compte X - **Accident du travail : silence des ouvriers meurent (@DuAccident)**, dont l'administrateur est Matthieu LEPINE auteur de « L'Hécatombe invisible » Edition du Seuil. Ce compte répertorie 30 morts au 12 février 2025, le dernier étant un cordonnier de 69 ans, mais aussi que depuis le mois de juin 2024, l'académie (enseignement) de Normandie dénombre 9 suicides et 3 tentatives... Depuis ce compte, le ministère du travail est souvent interpellé... Ils savent !

L'INRS a sorti une étude, en décembre 2024, sur les malaises mortels au travail : l'INRS pour mieux comprendre leur origine (entre 2012 et 2022). Un outil essentiel pour mettre en place une « prévention »... mais par qui ?

Il en ressort que parmi les principaux facteurs de risques, on y retrouve notamment :

- ⇒ les risques psychosociaux (RPS) ;
- ⇒ les horaires atypiques, le travail de nuit et/ou posté pouvant être associés à une augmentation du risque de maladies cardiovasculaires ;
- ⇒ les postures sédentaires : l'INRS rappelle que le manque d'activité physique est considéré par l'OMS comme le 4e facteur de risque de mortalité prématurée ;
- ⇒ les ambiances thermiques (exposition au froid ou à la chaleur) ;
- ⇒ le bruit : une étude SUMER de Santé Publique France de 2016-2017 a notamment montré qu'une exposition au bruit supérieure à 80 dB avait un effet sur le système cardiovasculaire ;
- ⇒ les polyexpositions, soit l'exposition simultanée à plusieurs facteurs de risques (par exemple, le froid et le bruit).

N'oublions pas que tous les accidents du travail ne sont pas mortels, ils peuvent aussi engendrer des amputations et augmenter le nombre de personnes handicapées.

Il n'y aura pas de prévention efficace si les moyens pour le faire ne sont pas renforcés.

LA NON ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER EST UN CRIME !

« *La France est souvent présentée comme le mauvais élève européen en matière d'accidents du travail. Elle affichait en 2019 un taux d'incidence de 3 425 accidents non mortels pour 100 000 travailleurs, le plus élevé de l'Europe, loin devant le Portugal et ses 2 681 accidents. Elle figurerait pourtant parmi les pays les plus rigoureux en matière de déclaration d'après la récente mise à jour de l'étude d'Eurogip, l'observatoire européen formé au sein de l'Assurance maladie - risques professionnels.* » comme l'indiquait l'INFO MILITANTE « **Accidents du travail : de la difficulté de chiffrer leur sous-déclaration en Europe...** »,

LA RÉALITÉ EST DONC PLUS GRAVE.

Stop !

Il y a danger de mort !

Il est plus que temps :

- ⇒ de rétablir une véritable **médecine du travail** avec des visites annuelles, les **CHSCT** avec toutes leur prérogatives, ...
- ⇒ de renforcer les effectifs et les moyens des **inspecteurs et contrôleurs du travail**, les effectifs de la **CRAMIF** (CARSAT), l'**INRS**,

Et pour que cesse cette hécatombe, tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre, dont la retraite à 60 ans et la préretraite pour les métiers dangereux... et l'arrêt des horaires atypiques (en dehors des services d'urgences).

Les gouvernements, les patrons connais-

Cécile Kohler et Jacques Paris détenus en Iran depuis 1 000 jours : FO appelle une nouvelle fois à leur libération immédiate !

Cela fera 1 000 jours ce vendredi que Cécile Kohler et Jacques Paris sont détenus par les autorités iraniennes. Cécile et Jacques ont été arrêtés sans aucune justification le 8 mai 2022 à la fin d'un voyage en Iran qu'ils visitaient à titre privé. Nous ne les oublions pas !

1 000 jours de détention, dans des conditions intolérables, inhumaines, en dehors du respect des conventions internationales notamment relatives aux droits humains, y compris celles dont l'État iranien est partie prenante. 1 000 jours de trop !

L'Organisation internationale du travail (OIT) a formellement exigé des autorités iraniennes leur libération.

Cela fait trop longtemps que dure cette situation intolérable. Avec leurs familles, FO s'inquiète tout particulièrement pour leur santé et en appelle une nouvelle fois à leur libération immédiate et à leur retour en France auprès de leurs familles et proches.

Communiqué de la Confédération du 28 janvier 2025



**POUR LA LIBÉRATION
IMMÉDIATE DE CÉCILE
KOHLE ET JACQUES PARIS,**

**Signer la
pétition**



www.libertepourcecile.com



*"Chacun
cherche
sa route ;
nous
cher-
chons la
nôtre et
nous pensons que le
jour où le règne de la
liberté et de l'égalité se-
ra arrivé, le genre hu-
main sera heureux."*

Louise Michel

**Qu'ils retrouvent
vite la route de
la liberté.**

1895

Création de la
CGT

1905

Loi de séparation
des églises et de l'Etat
LA LAÏCITÉ

1906

1945

Création de la
**SECURITE
SOCIALE**

1947

« Nous continuons la CGT »

1956

Création de

1995

La Sécurité Sociale
vaut bien une
GREVE GENERALE

1895 - 2025

130 ans d'Histoire sociale



Notre organisation la CGT-FO, qui continue la vieille CGT comme l'indiquait Robert BOTHEREAU suite à la scission en 1947, a vu le jour en 1895.

Nous avons écrit 130 ans d'histoire sociale qui a modifié très largement les rapports sociaux en augmentant les droits des travailleurs du public comme du privé.

C'est à travers nos valeurs, la liberté, l'indépendance et la laïcité et sur le principe du respect du mandat que nous avons construit l'essentiel de la protection sociale, c'est-à-dire la Sécurité Sociale (1945) et l'Assurance Chômage (1956).

Notre organisation syndicale est attachée à la politique contractuelle et le principe de faveur en faisant respecter le code du travail qui est renforcé par les conventions collectives.

Nous restons des bâtisseurs de droits nouveaux, mais aussi des défenseurs de nos conquêtes.

En 1945, sur les bases de la rédaction du projet d'ordonnance de Georges BUISSON, notre plus belle avancée sociale vit le jour : La Sécurité Sociale qui a 80 ans cette année.

Force Ouvrière l'a démontré à plusieurs reprises et dès le début de sa nouvelle appellation la CGT-FO.

Dès 1949, en lançant la grève interprofessionnelle du 25 novembre sur les conventions collectives, FO a fait d'une pierre trois coups, faisant plier le gouvernement, le

patronat et la CGT. Par la suite, dans toutes les branches, des négociations syndicats-patronat aboutissent à des accords. Cette généralisation des conventions collectives entraîne une meilleure homogénéisation des conditions de travail.

En 1956, sous l'impulsion d'André BERGERON, l'Assurance chômage vit le jour. A l'époque, il n'y avait pas beaucoup de chômeurs. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et sans elle que deviendraient ces millions de travailleurs privés d'emploi ?

1995, une date qui démontre que FO est plus qu'attachée à la Sécu. En s'attaquant frontalement à la Sécurité sociale et aux retraites, le gouvernement de l'époque a dû affronter une grève générale interprofessionnelle qui a duré plus d'un mois, obligeant le gouvernement à faire marche arrière.

2016, FO s'est largement mobilisée contre la loi EL KHOMRI qui est une attaque frontale contre les conventions collectives. Nos revendications contre la remise en cause du principe de faveur et pour le maintien de la hiérarchie des normes sont toujours d'actualité.

2003, 2010, 20... les attaques contre nos régimes de retraites, par les gouvernements successifs, auront

mobilisé. Notre revendication de l'abrogation de la loi Borne est toujours d'actualité, dans la perspective du retour de la retraite à 60 ans.



1895

Création de la

CGT

La CGT, Confédération Générale du Travail, aura 130 ans le 28 septembre prochain.

Cette CGT, la CGT-Force Ouvrière la continue depuis 1947, année où



plusieurs de ses dirigeants et militants décidèrent de faire scission pour défendre l'indépendance de l'organisation. Il revenait à *Force Ouvrière Hebdo*, héritier du journal *Résistance Ouvrière* né en 1944 et devenu *Force Ouvrière* à la scission, de retracer

La création de la Confédération générale du travail en 1895 concrétise la double aspiration des travailleurs à unifier leurs organisations jusque-là éparses et à défendre farouchement leur indépendance.

1905

Loi de séparation
des églises et de l'Etat

LA LAÏCITÉ

La Laïcité, principe républicain, défendue par la CGT-FO. Elle est la garante des valeurs républicaines « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ».

En 1906, des militants de notre organisation rédigent la « CHARTE D'AMIENS ». On y retrouve le principe d'indépendance vis-à-vis des partis et des sectes. Elle rappelle que notre organisation se place dans la lutte des classes qui de fait s'oppose à la doctrine sociale de l'église. Mais aussi par l'indépendance vis-à-vis du patronat qui pratique la lutte de classe, mais la nie en préférant la doctrine sociale de l'église,

Il est inscrit dans les statuts de notre confédération, la CGTFO :

« Les Syndicats Force Ouvrière, réunis en Congrès National Constitutif de leur Confédération Générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. »

1958

Création de
l'Assurance Chômage

« en 1958 sous l'impulsion d'André Bergeron, du syndicat FO, avec l'appui du CNPF. Le général de Gaulle lance solennellement la négociation le 1er août 1958, lors d'une allocution télévisée : « Il pourrait survenir, chez nous aussi, un début de récession à laquelle le gouvernement aurait le devoir de parer [...] Dès à présent, je fais appel aux organisations patronales et ouvrières [...]. Je sais à qui je m'adresse et je suis sûr d'être entendu. »

Les négociations s'engagent en octobre 1958 entre le CNPF, FO, la CFTC et la CGC. La CGT, favorable à une intégration de l'indemnisation du chômage dans la Sécurité sociale, n'est pas présente, mais elle adhèrera à la nouvelle convention. »

Sur le compte YOUTUBE de FO ESSONNE se trouve une vidéo « **l'histoire de l'UNEDIC 60 ans en 2018 - Bergeron FO** » tout y est expliqué par celui qui porte la paternité de l'Assurance Chômage.



La résistance ouvrière se réalise dans la Sécurité sociale

1945

Création de la

SECURITE
SOCIALE

Deux ans avant la naissance officielle de la CGT-FO, des camarades,

déjà réunis au sein du journal *Résistance Ouvrière*, posaient les jalons de notre Sécurité sociale, une sécu désormais attaquée de toutes parts, comme elle le fut aussi à sa création.

Dès le 26 juillet 1945, *Résistance Ouvrière*, l'ancêtre de notre journal, annonçait le rapport sur la Sécurité sociale dont était chargé **Georges Buisson** (1878-1946), précisant que les ambitions du syndicaliste étaient déjà attaquées par l'Assemblée consultative : [...] Le gouvernement, cédant à la pression conjuguée des caisses patronales de compensation et des associations familiales, a accepté de différer l'intégration des allocations familiales dans l'ensemble de la Sécurité sociale. Ceux qui allaient fonder quelques mois plus tard la CGT-FO se battaient déjà pour le principe de la caisse unique.

Derrière Buisson, ils veulent une caisse unique de sécurité sociale, regroupant l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse et les allocations familiales, c'est-à-dire une solidarité par construction entre les générations.

L'alliance des contraires

Le PCF et le MRP (démocrate-chrétien), membres du gouvernement de Gaulle, vont essayer de vider de leur contenu les ordonnances du 4 octobre 1945. Les « cathos » veulent des caisses d'allocations familiales autonomes par rapport à la « Sécu ». Le PCF leur emboîte le pas. Ambroise Croizat, ministre communiste

Georges Buisson

Père de la sécurité sociale de Gérard DA SILVA

Georges Buisson, employé de commerce devenu secrétaire de la Fédération CGT des employés de 1920, puis un des secrétaires de la CGT, s'engage pour les assurances sociales dès 1922. Cet ouvrage, lui rend hommage pour les 70 ans de sa disparition. Il révèle et reproduit *in extenso* le texte fondateur de la sécurité sociale du 24 juillet 1945, depuis lors occulté et passé sous silence. Pour cet hommage, une

injustice est réparée, comme est rendue à la CGT confédérée et au syndicalisme libre et indépendant, une de ses plus glorieuses victoires : la Sécurité sociale avec la Libération. Et l'on peut dire légitimement : « Georges Buisson, père de la Sécurité sociale » !

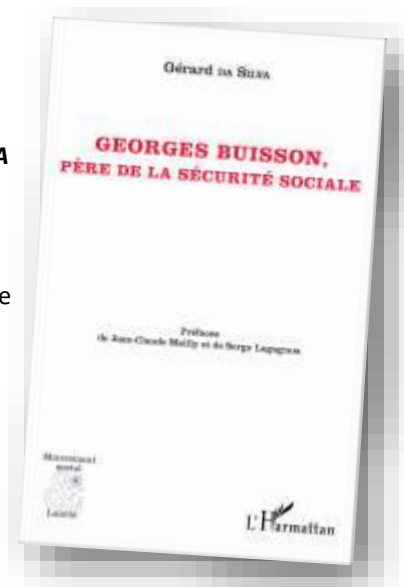


du Travail, fait passer des deux tiers à la moitié la proportion des représentants salariés dans les conseils d'administration des caisses d'allocations familiales. Il s'agit alors pour le PCF de prendre systématiquement le contre-pied des mesures défendues par les amis de Georges Buisson. Henri Raynaud, autre cadre communiste important dans la direction de la CGT d'après-guerre, va réussir à obtenir l'autonomie administrative et financière des « allocs » vis-à-vis de la « Sécu ».

Il faudra attendre les ordonnances de 1967 pour que cela soit réduit à néant. Quoi qu'il en soit, ce sont bien les futurs militants de la CGT-FO qui vont asseoir les bases d'une sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Une « sécu » que les derniers gouvernements voudraient bien tronçonner pour l'affaiblir au profit d'un système privatisé, loin du pacte social français né du programme du Conseil national de la Résistance.

article de **Christophe Chiclet**

Journaliste à *L'inFO militante*



2025
130 ans

avec la **CGT-FO**
continuons le syndicalisme libre

2025

CFTC

CFDT

CGT-FO

CGT

CGC

2000

1995

1989

CFTC

CFDT

CGT-FO

CGT

1948

1944

CGT

CGC

1943

CGT

CGT-U

1939

CGT

1936

CGT

CGT-U

1921

CFTC

CGT

1919

1895

1884

1871

La Loi Waldeck Rousseau
La Commune de Paris

Union Départementale **FO** de l'Essonne
12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry
Tél : 01 60 78 15 57 - udfo91@force-ouvriere.fr - www.udfo91.fr

Non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraités

Les organisations de retraités (*groupe des 9 dont fait partie l'UCR FO*) s'insurgent contre les propos du président du MEDEF et de celui du COR qualifiant l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités « d'aberrant » et « contre-nature » et demandant sa suppression afin de récupérer 4,5 milliards d'euros par an.

Une fois encore ces messieurs semblent confondre déduction de 10 % sur les revenus salariaux (et non pensions) pour frais professionnels (article 83, 3° du Code général des Impôts CGI) et abattement de 10 % sur les pensions (article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI) qui n'est pas une niche fiscale, mais une mesure d'équité et de justice appliquée depuis 1978 pour tenir compte du fait que seuls les retraités étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraités...

Contrairement aux allégations du Président du MEDEF, cet

abattement n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraités.

Si cet abattement était supprimé, cela se traduirait par une perte de pouvoir d'achat considérable pour les retraités modestes, car les foyers fiscaux au revenu de 3 600 euros mensuels sont limités par le plafond de l'abattement. Cela aboutirait à ce que des dizaines de milliers d'entre eux, jusque-là non imposables, soient dans l'obligation de payer l'impôt.

En revanche, comme par hasard, ces messieurs ferment les yeux sur l'évasion fiscale qui, en France, s'élève annuellement à plus de 120 milliards d'euros.

Aussi les organisations de retraités ont décidé de s'adresser aux parlementaires pour leur demander de refuser de voter une telle proposition si elle leur était soumise.



LES RETRAITÉS A NOUVEAU EN LIGNE DE MIRE ?

Union Départementale des retraités FO 91

UDR FO 91—12 place des Terrasses de l'Agora 91000 EVRY

udrfo.91@gmail.com

Après le président du MEDEF, c'est au tour de la ministre du Travail, Mme Panosyan-Bouvet de s'illustrer dans la chasse aux retraités.

Ainsi, a-t-elle déclaré sur TF1 que « **la contribution au financement de la protection so-ciale (...) peut porter aussi sur les personnes retraitées qui peuvent se le permettre (...) ça peut être 40 % des retraités.** »¹

Si Mme Panosyan-Bouvet a fait savoir qu'elle s'exprimait à titre personnel, le Premier ministre, selon le Figaro du 22 janvier, « **n'exclut pas cette piste, mais il préfère la renvoyer aux discussions à venir, notamment entre les syndicats et le patronat qui ont commencé un cycle de pourparlers centrés sur les re-traites.** »

M Bayrou a donc de la suite dans les idées et confirme ainsi le rôle qu'il entend faire jouer aux organisations syndicales dans le cadre du « **conclave** » : les associer aux prises de décisions du

gouvernement qui, pour faire des économies, entend s'en prendre d'abord et avant tout aux salariés actifs, chômeurs ou retraités.

Ce n'est pas dans notre ADN d'être associés aux prises de décisions du gouvernement, quel qu'il soit. Plus que jamais pour l'UCR FO, notre fil à plomb, c'est notre indépendance pour défendre les intérêts matériels et moraux des seuls salariés qui sont différents des intérêts de ceux qui détiennent les pouvoirs politique et économique.

Et puis, rappelons que, si les revendications clairement définies appellent à l'unité d'action pour les faire aboutir, nous ne confondons pas cette démarche avec le syndicalisme rassemblé sur des thèmes sociétaux (...)

Paul BARBIER, secrétaire général adjoint de l'UCR FO

(1) Même si le ministre des Finances a exclu pour le moment cette piste, il nous faut rester vigilants



Faculté des Métiers de l'Essonne : le malaise du personnel à l'aube des 20 ans

Faculté des Métiers de l'Essonne : pour un rééquilibrage essentiel entre performance et reconnaissance

1. L'impact durable d'un PSE traumatisant

En 2012, la FDME a subi un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui a profondément fragilisé la confiance du personnel envers la Direction. Beaucoup s'accordent à dire que ce PSE, perçu comme un « traumatisme », a laissé des séquelles durables : salaires gelés jusqu'en 2017, restructurations, incertitudes quant à l'avenir. Ainsi, la reprise économique post-PSE n'a jamais vraiment permis de compenser les efforts consentis ni de rétablir un climat social serein.

2. Des augmentations de salaire dérisoires face à l'inflation

Après plusieurs années de gel, le dispositif d'augmentations générales mis en place depuis 2017 est jugé insuffisant au regard de la flambée des prix.

- ⇒ **2017** : 1%
- ⇒ **2019** : 1,5%
- ⇒ **2020** : 1,70 % pour les « non cadres » (Niveaux I à V), 1,30 % pour les cadres en Position I et II, et seulement 1 % pour les cadres en Position III.
- ⇒ **2021** : 1,10 % d'augmentation générale.
- ⇒ **2022** : de 0,50 % à 2,30 % selon les tranches de salaire.
- ⇒ **2023** : 1,6 %.
- ⇒ **2024** : 1,3 %
- ⇒ **2025** : 1,1 %.

Depuis bientôt vingt ans, la Faculté des Métiers de l'Essonne (FDME), association loi 1901, implantée sur les sites de Bondoufle, Évry et Massy, s'est imposée comme le plus grand centre de formation en alternance du sud francilien. Avec sa diversité de cursus couvrant les secteurs de l'artisanat, de l'industrie et du tertiaire, elle représente un levier stratégique pour l'emploi et le développement économique local. Pourtant, derrière cette réussite apparente, le personnel dénonce une situation sociale de plus en plus précaire, marquée par un sentiment profond d'injustice.

Si ces revalorisations peuvent paraître régulières, elles sont constamment rattrapées par une inflation galopante : entre 2022 et 2024, l'inflation cumulée atteint 12,8 %. Les Primes de Partage de la Valeur (PPV) allouées (1500 € en 2022, 1200 € en 2023, 1000 € en 2024) ne permettent pas de compenser durablement cette hausse des prix. Résultat : nombreux sont les salariés qui peinent à faire face à leurs dépenses essentielles, tandis que quelques postes de direction afficheraient des salaires comparables – voire supérieurs – à ceux de députés français.

Ce constat souligne la nécessité d'un équilibre financier qui tienne compte de la qualité de vie des salariés. Ce sont eux qui assurent le bon fonctionnement pédagogique et administratif du centre. Sans une politique salariale cohérente et équitable, la motivation et la stabilité du personnel sont inévitablement compromises.

3. Des conditions de travail sous tension et dégradées

Parallèlement aux revendications salariales, les témoignages de formateurs et de personnels administratifs mettent en lumière une dégradation continue des conditions de travail :

- ⇒ Classes surchargées, au nom de l'inclusion systématique et de la logique de rentabilité.
- ⇒ Conciliation vie privée / vie professionnelle de plus en

- plus complexe car le personnel est constamment sollicité le soir, le week-end.
- ⇒ Alourdissement des tâches administratives (exigences Qualiopi, absence de sélection, etc.).
 - ⇒ Gestion de groupe et ou d'individus de plus en plus difficile liée à des violences verbales et physiques complexes.
 - ⇒ Manque de personnel à tous les niveaux pour les non-cadres (formateurs, administratifs, équipe socio-éducative ...) rendant les tâches de plus en plus anxiogènes.
 - ⇒ Manque de reconnaissance de l'engagement quotidien des équipes.

Malgré ces obstacles, la FDME affiche encore un taux de réussite de 78 %, en 2024. Toutefois, cette performance repose de plus en plus sur la bonne volonté et l'implication sans faille des salariés, qui craignent de ne pouvoir maintenir un tel niveau d'exigence si la dégradation des conditions de travail se poursuit.

Ici, la corrélation entre la qualité de la formation et le bien-être du personnel est évidente. À terme, l'épuisement professionnel et le turn-over risquent d'affecter négativement les résultats de la Faculté, et donc son attractivité.

4. Pour une reconnaissance à la hauteur des ambitions

La FDME se veut un acteur majeur de la formation en alternance : c'est un fait indéniable. Toutefois, cet objectif doit s'accompagner d'une politique de ressources humaines équilibrée. Les salariés ne demandent pas le superflu, mais une rémunération et des conditions de travail en adéquation avec l'ampleur de leurs responsabilités. Ils réclament ainsi :

- ⇒ Une revalorisation salariale qui prenne en compte l'inflation réelle.
- ⇒ Une meilleure répartition des ressources, particulièrement entre la Direction et les équipes pédagogiques, administratives et socio-éducative.
- ⇒ Une gestion des effectifs et une organisation de travail raisonnables, respectant à la fois la qualité de la formation et la santé des formateurs.

5. Appel à la concertation et à la justice sociale

Les salariés de la Faculté des Métiers de l'Essonne ne remettent pas en cause la nécessité de l'efficacité économique ou la poursuite d'objectifs ambitieux. Ils exigent simplement que l'humain

soit replacé au cœur du projet. À l'heure où l'institution célèbre ses 20 ans, il est crucial d'entendre leurs revendications pour bâtir un avenir plus solide, tant pour les apprenants que pour ceux qui les accompagnent. En somme, il n'est ni souhaitable ni tenable de laisser s'installer un fossé entre une minorité privilégiée et une majorité de salariés en difficulté financière. L'équité salariale, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance du rôle clé joué par le personnel forment la meilleure garantie pour pérenniser la réussite de la FDME. Au-delà d'une simple revendication, c'est tout l'avenir du plus grand centre de formation en alternance du sud francilien qui est en jeu.

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

**ÉCLAIRONS
L'ENTREPRISE
À LA LUMIÈRE
DU SOCIAL**

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel 75013 Paris tél : 01 48 19 25 40

Bureau Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

Rien ne va plus dans l'organisation des Conseils des Prud'hommes de l'Essonne On veut plus de moyens !



Depuis maintenant plus de 3 ans, le personnel du greffe a diminué sur les deux Conseils des Prud'hommes. Cela met en situation de risques psychosociaux le personnel du Greffe, et en souffrance l'organisation des audiences des bureaux de conciliation et de jugement. Sur Evry, à noter que le pôle social croule sous les affaires. C'est ainsi que sans concertation appropriée avec le président et vice-président de ce Conseil, il a été décidé de mutualiser l'organisation du Conseil des Prud'hommes et du pôle social. Cette décision découle des conclusions de différents comptes-rendus et fait suite à un rapport de l'inspection générale de la justice. Il est à noter que les deux Conseils de l'Essonne n'ont pas été destinataires de ces comptes rendus et rapport afin de susciter un échange constructif avec les acteurs concernés. Malheureusement, cette refonte est très mal vécue par une partie de son personnel et les conseillers tant salariés qu'employeurs mis devant le fait accompli de cette nouvelle organisation. Sur Longjumeau : Le déménagement du site et un manque de personnel de greffe ont généré un important retard d'audiences. Il aura fallu deux ans de bataille âpre, à la suite du transfert de lieu, pour stabiliser l'organisation du Conseil. A date, la situation est maintenant avec une organisation sereine dans l'ensemble, même s'il faudrait dans l'absolu un greffier par section. Ce qui n'est évidemment pas le cas actuellement.

En conclusion, qui pâtît finalement de ces différents dysfonctionnements ?

En premier lieu, le justiciable, mais aussi les greffiers qui se voient contraints pour certains de changer de poste ou d'accepter de voir le contenu de leur poste considérablement réduit. Pour d'autres, du fait d'un sous-effectif chronique, leur charge de travail est alourdie. Par voie de conséquence, ce personnel est amené à constater un cumul des audiences à tenir et se voit contraint d'en recourir à des renvois. Tout cela vient déstabiliser la relation avec les conseillers prud'hommes. Certains sont même à remettre leur démission avant terme de leur mandat ! Côté personnel du Greffe, des souhaits de mutation commencent à se faire ressentir. Dans ce climat anxigène et à un an de la fin des mandats des conseillers, il est à craindre que certains anciens conseillers compétents dans leur domaine soient conduits, par manque de sérénité dans l'exercice de leur mandat, à décider de ne pas renouveler leur mandat en fin d'année. La question légitime qui se pose : Quel avenir souhaite-t-on donner, réellement, à la justice prud'homale ? Souhaite-t-on la fin de cette justice de proximité dont le paritarisme reste la clé de voûte de son fonctionnement ?

*Communiqué de l'UD FO 91
avec la participation des coordinateurs prud'hommes FO 91
Hassiba CHOPLET-LASSOUED et Pascal SORIN*



CONSEIL DE PRUD'HOMMES

PRUD'HOMMES : Les organisations syndicales de l'Essonne interpellent la Préfète



ESSONNE
SYNDICAT POUR CHACUN
AUX MOINS DEUX



Madame la préfète de l'Essonne,

Nous, représentants des organisations syndicales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA départementales, vous adressons solennellement ce courrier afin d'alerter sur la situation critique que connaissent actuellement les conseils des prud'hommes de l'Essonne (Evry et Longjumeau).

En effet, nous ne pouvons que constater une diminution constante des moyens humains alloués au fonctionnement de cette juridiction pourtant essentielle à la défense des droits des salariés et des employeurs.

Plusieurs démarches des présidents des conseils (courrier du CPH de Longjumeau, d'Evry communiqué de presse dont vous trouverez la copie en annexe) sont restées sans réponse, ni effet.

Depuis maintenant plus de 3 ans, le personnel du greffe a diminué sur les deux Conseils des Prud'hommes et le turn-over comme la réquisition est un fait commun.

Devant le cumul des audiences à tenir, ce personnel n'a d'autres choix que de recourir à des renvois.

Il y a un délai moyen sur les affaires au fond de 18 mois actuellement, ce qui est beaucoup trop long à notre sens, la gestion des audiences des Conseils étant affectée par le manque cruel d'effectifs de fonctionnaires affecté à nos Conseils, à certaines périodes les audiences doivent être annulées ou reportées.

Le sous-effectif au Greffe est loin d'être la seule difficulté à laquelle nous nous heurtons, puisque cela pèse lourdement sur les conditions de travail des greffiers, des personnels administratifs, des Conseillers prud'hommes et

inévitablement sur les justiciables.

Conséquences de ce manque de moyens :

- ⇒ le volume des dossiers (estimation au CPH Longjumeau de plus 1000 affaires, au CPH d'Evry plus de 1300 nouveaux dossiers soit +20% en deux ans) ne cesse de croître et les notifications de jugement sont reportées au-delà des dates prévues. Les justiciables se retrouvent plongés dans l'attente et l'incertitude parfois insoutenable. La crédibilité de la justice est remise en cause.
- ⇒ en sous-effectif et sous pression, les personnels des greffes subissent une forte dégradation de leurs conditions de travail.
- ⇒ à quelques mois du renouvellement des mandats des conseillers, les conditions d'exercice actuelles sont un bien mauvais signal quant à l'avenir de la justice prud'homale dont le paritarisme reste la clé de voute.

Tout cela vient déstabiliser la relation entre les tribunaux, les conseillers prud'homaux et les justiciables.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA demandent une prise en compte de ce dossier par vos services et un renforcement urgent des moyens humains et matériels pour permettre à la juridiction Prud'homale de l'Essonne d'exercer pleinement ses missions au service des justiciables.

Nous sollicitons une audience dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

A Evry, Le 11 février 2025,



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire



PARLONS VRAI

LE SYSTÈME FRANÇAIS DE RETRAITE PAR RÉPARTITION : SEUL FACE A TOUS

UN MODÈLE UNIQUE AU MONDE ENVIÉ PAR TOUS ET POURTANT FORTEMENT REMIS EN CAUSE PAR LES « GESTIONNAIRES » DE BERCY

Le système français de retraite par répartition est un modèle de financement des pensions basé sur une solidarité intergénérationnelle. Concrètement, cela signifie que les cotisations versées par les actifs d'aujourd'hui servent

à financer les pensions des retraités actuels.

Comment ça marche ?

1. Cotisations: Lorsque vous travaillez, une partie de votre salaire est prélevée sous forme de cotisations sociales. Ces cotisations sont versées à un organisme de retraite.

2. Financement des pensions: Les sommes ainsi collectées sont utilisées immédiatement pour payer les pensions des retraités. Il n'y a pas de mise de côté individuelle comme dans un système par capitalisation.

3. Solidarité: Ce système repose sur une solidarité entre les générations : les actifs d'aujourd'hui financent les retraites des générations précédentes, et les générations futures financeront à leur tour leur retraite.

Les avantages du système par répartition

- **Solidarité intergénérationnelle:** Le système garantit un niveau de vie décent aux retraités, même en cas de carrière discontinue ou de faibles revenus.

- **Simplicité:** Le système est relativement simple à comprendre et à mettre en œuvre.

Protection contre l'inflation: Les pensions sont généralement revalorisées en fonction de l'inflation, ce qui permet de préserver le pouvoir d'achat des retraités.

Les défis du système par répartition

- **Vieillesse de la population:** Avec l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité, le nombre de retraités augmente par rapport au nombre d'actifs, ce qui peut mettre à mal l'équilibre financier du système.

Évolution du marché du travail: La précarisation de l'emploi et la multiplication des statuts fragilisent le système, car les cotisations ne sont pas toujours assurées.

Le bon fonctionnement du système français de retraite par répartition repose sur un équilibre délicat entre différents facteurs.

Pour la fonction publique, et pour voir plus loin l'avenir de nos retraites, il convient de faire un focus sur les différentes solutions projetées que nous « vendent » à marche forcée nos gouvernements depuis 20 ans pour équilibrer les comptes nationaux des retraites.

FO dénonce cette « pensée politique, économique unique » en dévoilant les limites des trois mauvais systèmes suivants :

Le système de retraite à points :

Système avec des cotisations qui déterminent un volume de points attribués à chaque cotisant.

Deux inconnues et une certitude dans ce système, le mode de gestion publique ou privé et sans oublier, le montant du point lors de la prise de la retraite qui peut servir de variable d'ajustement institutionnel en fonction du ratio Volume des points créés (les Actifs) / Volume des points à distribuer (les retraités) et la suppression de facto des 42 régimes spéciaux de retraites,

La baisse des actifs aura pour effet de diminuer la valeur du point bénéficiant aux retraités sans tenir compte de leur volume de points cumulés et donc aboutir à une paupérisation des retraites et des retraités.

Ce concept de modulation de la valeur du point pour « équilibrer » le système de retraite a été déjà présenté par des gouvernements.

Le système par capitalisation,

⇒ Ce système (actuellement accessible individuellement à titre privé en ajout au système actuel de retraite par répartition) deviendrait obligatoire.

⇒ Ce système pose question sur la cotisation individuelle en fonction des disponibilités financières de chacun (les travailleurs à faible revenu seront les plus désavantagés) et questionne sur le mode de gestion (publique, privée ?) du volume total actuelle des cotisations et de celles d'après.

⇒ Ce système est très attractif et très demandé par les fonds d'investissements étrangers et français qui déplaceraient ces masses financières sur des marchés financiers à risque dont les conséquences ont été déjà connu lors des dernières crises financières mondiales de 2008 avec une perte totale de cette épargne pour les retraités aux USA.

Le mix des systèmes de retraite par répartition et capitalisation (la capitalisation n'étant plus dans ce cadre une variable d'ajustement choisie mais obligatoire) qui cumule tous les problèmes des deux systèmes.

Dans un contexte général, les richesses créées sont plus importantes qu'avant et de fait, la productivité peut compenser les changements démographiques. Plus de richesses permet plus de salaires et aussi plus de cotisations.

Pour la fonction publique, les solutions possibles sont :

- ⇒ Revaloriser les grilles dans la fonction publique,
- ⇒ Revaloriser les pensions,
- ⇒ Maintenir le calcul du montant de la retraite sur les 6 derniers mois d'activité,
- ⇒ Intégrer les primes dans l'assiette de calcul des retraites
- ⇒ Faire toujours progresser l'égalité professionnelle (avec le réajustement des salaires des femmes sur ceux des hommes).

Pour rappel, en plus pour le secteur privé :

- ⇒ Augmenter les salaires de travailleurs
- ⇒ Arrêter les exonérations des cotisations patronales (les employeurs doivent participer au financement),
- ⇒ Stopper les aides d'État aux employeurs sans contrepartie en terme d'emploi et de développement des secteurs industriels et tertiaires.

FO exige l'abrogation de la réforme des retraites reculant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et prévoyant l'allongement de la durée de cotisation. Cette réforme n'était pas nécessaire pour assurer la pérennité du financement des régimes de retraite. Le gouvernement doit prendre les choses par le bon bout, c'est-à-dire les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, l'emploi des seniors et les retraites progressives.

FO demande le maintien de l'ensemble des régimes spéciaux de retraite. La spécificité de ces régimes est justifiée historiquement et socialement et fait partie du contrat social dans des secteurs qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour recruter.



Ce qui va changer en 2025 pour les consommateurs



En 2025, plusieurs changements impacteront les consommateurs

Heures creuses pour l'électricité :

la Commission de régulation de l'énergie va revoir la répartition des heures creuses de l'électricité. Ces tarifs attractifs, proposés en soirée et durant la nuit, seront déplacés en pleine journée durant l'été, moment où la consommation est aujourd'hui faible au regard de la production.

Contrats d'assurance obsèques plus clairs et devis funéraires plus simples :

d'ici juillet 2025, les contrats d'assurance obsèques devront inclure des tableaux détaillant les éléments clés comme les modalités de paiement et la durée. A partir du 1er juillet 2025, les opérateurs funéraires devront utiliser un nouveau format de devis-type plus clair afin de faciliter la comparaison des prix.

Nouveaux contrats de permis de conduire

depuis le début de l'année, les auto-écoles doivent utiliser un nouveau modèle de contrat pour le permis B qui a été toiletté pour renforcer l'information et la protection des élèves.

Produits plus sûrs :

le nouveau règlement européen sur la sécurité générale des produits, en vigueur depuis le 13 décembre 2024, vise à renforcer la sécurité des produits non alimentaires vendus en magasin et en ligne, qu'ils soient neufs ou d'occasion. Les entreprises doivent mettre en place des procédures pour s'assurer de la sûreté des produits qu'elles produisent, importent ou vendent. Elles doivent tenir un registre de leurs fournisseurs et revendeurs afin de rappeler plus aisément les éventuels produits dangereux. Si un produit se révèle dangereux, elles doivent adopter immédiatement des mesures correctives et en informer les autorités et les consommateurs. Enfin, outre les modalités de rappel ou de

retrait de produits qui évoluent, les droits des consommateurs à une réparation, un remplacement ou un remboursement ont été renforcés.

Indice de durabilité

un indice de durabilité a été introduit depuis le 8 janvier pour les téléviseurs et à compter du 8 avril prochain pour les lave-linges, fournissant des informations sur la durabilité des produits. Cet indice devra être apposé, sous la forme d'un pictogramme coloré représentant un sablier. L'indice de durabilité sera plus complet que l'indice de réparabilité créé en 2021. Il intégrera obligatoirement deux familles de critères : la réparabilité et la fiabilité. Par exemple, il sera désormais possible de connaître le niveau de résistance à l'usure d'un produit. Un troisième critère sera quant à lui applicable à certaines catégories de produits : l'amélioration logicielle.

Nouvelles étiquettes énergétiques pour smartphones et tablettes

à partir du 20 juin 2025, les smartphones et tablettes devront afficher une nouvelle étiquette énergétique, incluant la réduction de la capacité de la batterie, la résistance aux chutes, l'indice de réparabilité, et plus encore.

Des virements bancaires instantanés et gratuits

les banques ont l'obligation depuis le 8 janvier 2025, de proposer à leurs clients, consommateurs et entreprises, un service de réception des virements instantanés, et au plus tard le 8 octobre 2025, un service d'émission de ces virements instantanés. Ces services, permettant l'exécution de transferts de fonds en euros quasiment en temps réel à travers l'Union européenne, devront être proposés sans frais supplémentaires par rapport au virement classique.

Pour en savoir plus [site officiel du ministère de l'Economie](#)



CALENDRIER DES FORMATIONS 2025



COMPLET Connaître ses droits
du 8 au 10 avril
FO 1er niveau
du 19 au 23 mai
Je négocie
du 16 au 18 sept.

FO 1er niveau
du 6 au 10 oct
Connaître ses droits
du 21 au 23 oct
Fonct. et com. du syndicat
du 24 au 28 nov



20 ANS de mobilisation HANDICAP FONCTION PUBLIQUE

2005-2025 LOI HANDICAP quels résultats 20 ans après ?

La loi 2005-102 du 11 février 2005 visait à garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi a jeté les bases de la politique handicap en France articulée autour de l'accessibilité, la compensation, l'école pour tous et l'insertion professionnelle.

Tout employeur de plus de 20 salariés, qu'il soit privé ou public, a l'obligation d'employer au moins 6% de travailleurs en situation de handicap. Le cas échéant, il doit verser une contribution à l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ou au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique).

Si beaucoup de choses ont été accomplies, il reste encore du chemin à parcourir avant d'atteindre l'égalité pour tous.

Et ça commence par la reconnaissance de son handicap.

Celle-ci débute en poussant la porte d'une MDPH, une maison départementale pour les personnes en situation de handicap, pour obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, la RQTH. Et là, le parcours du combattant commence : délais de traitement de dossier très longs, irrégularité de traitements selon le territoire (pas d'harmonisation de réponses), attributions d'aides hétérogènes, guide barème complexe et qui prête à interprétation...

Les MDPH ne reçoivent que sur rendez-vous et ne parlons pas de l'accessibilité numérique...

Le nombre de demandes de RQTH a explosé ces dernières années et les MDPH sont en manque cruel de personnel qui doit encore travailler sur des dossiers « papier » et non sous format numérique.

Il est question que demain, ce soit France Travail (ex Pôle Emploi) qui intègre les MDPH dans un large dispositif de parcours emploi. Ne risque-t-on pas un alourdissement des parcours ? Qui va gérer l'aspect médical des personnes en situation de handicap ? Comment le secret médical sera-t-il préservé ? Pour les personnes en milieu protégé (handicap sévère), elles devront obligatoirement s'inscrire à France Travail, alors qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas...

Une vraie politique handicap passerait par un système d'informations harmonisé sur tout le territoire : on en est loin à ce stade.



NAO :

**OBTENIR PLUS
DE POUVOIR D'ACHAT**

ET UN MEILLEUR

ÉQUILIBRE DE VIE



Le monde du travail et les attentes des salariés évoluent. Lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), les représentants du personnel ont l'opportunité de négocier des dispositifs complémentaires pour plus de pouvoir d'achat et un meilleur équilibre de vie.

- Pause déjeuner de qualité, avec UpDéjeuner®
- Politique sociale sur mesure et répondant aux besoins de tous les salariés, avec Chèque Domicile®
- Soutien et accompagnement des salariés aidants avec Prev&Care
- Soutien du pouvoir d'achat avec Klaro
- Tous les avantages sociaux (déjeuner, mobilité, cadeau, culture, sports & loisirs) en une carte unique UpOne®

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Up déjeuner Up chèque domicile

klaro Up one

prev&care

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariats@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO

**Up
Coop**